

Dans *Les Misérables*, Victor Hugo écrivait : « Ouvrez une école et vous fermerez une prison ». Toutefois, école et prison coexistent ; des activités d'éducation et de formation ont lieu dans le contexte carcéral, parfois même à un niveau post-baccalauréat. Si parcours scolaire et trajectoire judiciaire et carcérale se trouvent liés, on peut se demander comment ils se combinent selon les caractéristiques des personnes détenues.

La population en prison : des particularités sociodémographiques et scolaires

En France, la population carcérale¹ possède des caractéristiques sociodémographiques qui la distinguent fortement de la population générale ; quasi exclusivement masculine et jeune², elle présente des parcours de vie, avant l'incarcération, souvent difficiles, avec des trajectoires sociales, scolaires, professionnelles, familiales, perturbées et défavorisées (Kensey, Cassan, Toulemon, 2000). « Lieu où l'on envoie plus aisément les plus démunis (en travail, en domicile, en famille, en argent) que les plus favorisés » (Combessie, 2001, p. 39), la prison est donc une institution « filtre ».

Concernant la trajectoire scolaire, en 2005, près de la moitié des entrants en prison étaient sans diplôme et les trois quarts ne dépassaient pas le niveau du certificat d'aptitude professionnelle (Laurent, 2006), contre, respectivement, moins de 3 personnes sur 10, et 6 personnes sur 10 dans la population en général (INSEE, 2007). Un peu moins de 5 % de la population carcérale possédaient un baccalauréat ou un équivalent, et 3 % un diplôme du supérieur, contre, respectivement, 13 % et 19 % dans la population en général. Les personnes détenues sont donc sous-diplômées par rapport à l'ensemble de la population à l'extérieur.

Essentiellement issues de familles de milieux populaires, peu ou pas familières du système scolaire, elles ont vécu des scolarités parsemées d'échecs, subi des redoublements et des orientations forcées dans des voies de relégation. L'âge de fin d'études semble d'ailleurs être

¹ Au 1^{er} juillet 2008, il y avait 64 250 personnes incarcérées dans les différents établissements pénitentiaires.

² Au 1^{er} janvier 2007, les femmes représentaient 3,7 % des personnes écrouées et plus du quart de la population carcérale avait moins de 25 ans (Ministère de la Justice, 2007).

une des variables les plus discriminantes pour caractériser la population détenue puisque « les risques relatifs d'être incarcéré sont respectivement de 30, 20, 10, 3 et 1 selon que les études initiales ont été arrêtées avant 16, 18, 20 ou 25 ans, ou prolongées au-delà » (INSEE, 2002, p. 64).

De manière plus qualitative, ces détenus ont construit un rapport majoritairement négatif à l'école ; souvent en conflit avec l'institution et ses représentants, ils gardent en mémoire le souvenir d'humiliations et de quête infructueuse de sens à l'école et aux savoirs transmis (Sicot, 2004).

Les « détenus-étudiants » : qui sont-ils ?

L'incarcération semble intervenir après une accumulation de difficultés et d'inégalités sociales, économiques, scolaires, professionnelles. Dans ce contexte, les personnes détenues qui entreprennent des études à un niveau post-baccalauréat sont très rares (elles étaient environ 900 en 2005 pour 58 000 personnes incarcérées environ). Elles semblent alors témoigner d'un parcours de vie atypique par rapport à l'ensemble de la population carcérale, tout du moins en ce qui concerne la trajectoire scolaire. Qui sont donc ces « détenus-étudiants » ?

Ils se distinguent tout d'abord par leur trajectoire scolaire : restés à l'école plus tard, ils en sortent avec des diplômes plus élevés et ont pour la plupart fréquenté le niveau des études supérieures. Ils se distinguent également par leur trajectoire socioprofessionnelle. Ils sont ainsi plus souvent insérés dans un emploi au moment de l'incarcération. Ils le sont à des postes de cadres ou dans des « professions intermédiaires », alors que les hommes détenus sont surtout des ouvriers ou des employés. Enfin, en lien avec ce qui précède, les « détenus-étudiants » sont en majorité issus de familles plus favorisées, scolairement et socialement. Alors que les milieux populaires sont surreprésentés en prison, ce n'est pas le cas dans la population incarcérée étudiante.

L'analyse des récits des « détenus-étudiants » montre cependant que, à côté de ces parcours de vie favorisés majoritaires, existent deux autres types de parcours, qui sont le reflet

d'interactions entre les différentes trajectoires et qui peuvent expliquer leur actuelle scolarisation dans le supérieur.

Le premier est celui de « détenus-étudiants » présentant des compensations à des scolarités moyennes lors de leur trajectoire militaire, professionnelle mais également conjugale. La scolarité intra-muros est ainsi une transposition de compétences et de connaissances professionnelles et socioculturelles acquises à l'extérieur, dans le cadre de la formation continue notamment. Les pratiques matrimoniales d'alliance avec des compagnes mieux dotées socialement et scolairement permettent également de compenser le faible niveau scolaire de départ et de concevoir un projet familial de mobilité.

Le second est celui de « détenus-étudiants » présentant des parcours de vie très défavorisés, avec des trajectoires scolaire, professionnelle et familiale fortement perturbées. Ils arrivent en prison en très grande majorité « désaffiliés » (Castel, 1995), fragilisés et démunis. Pour ces personnes, l'incarcération, par la rupture biographique qu'elle induit, peut parfois être l'occasion d'une réorientation identitaire et d'une « réparation » de la trajectoire scolaire, mais également conjugale et sanitaire. Écopant de très lourdes peines, à la suite de plusieurs incarcérations parfois, ils entament une réhabilitation physique, psychique et scolaire, grâce à la rencontre de personnes ressources, d'« autres significatifs » (Berger, Luckmann, [1966] 1989), notamment des femmes, qui vont motiver et accompagner les activités de formation et d'éducation compensatoires. Ces « détenus-étudiants » sont donc dans un processus de redressement de la trajectoire scolaire, même si des inégalités vis-à-vis des deux autres groupes persistent et se creusent pendant la détention.

L'entrée dans les études en prison : choix et motivations

Rares sont les détenus qui entreprennent des études rapidement, les exceptions concernent les élèves ou étudiants arrêtés pendant leur année scolaire, ou les personnes ayant déjà établi, par anticipation, un projet d'exécution de leur peine avant l'incarcération. La majorité attend en fait de se trouver dans une situation stable avant de concrétiser son projet. Cette stabilité semble atteinte avec la tenue du procès, l'annonce de la peine et l'incarcération dans un établissement pour peine (centre de détention ou maison centrale). La fin de l'incertitude spatio-temporelle permet alors une projection scolaire et éventuellement professionnelle. Par conséquent, les « détenus-étudiants » sont généralement des personnes condamnées plutôt que prévenues : ils sont 3 sur 4 à être définitivement condamnés, alors que cela concerne 2

personnes détenues sur 3 dans la population en général (Ministère de la Justice, 2006). Et quand ils sont condamnés, c'est à de très lourdes peines : la moyenne des condamnations est de 15 ans, un sixième est condamné à 30 ans et plus (alors que cela représente seulement un peu plus de 1 % dans la population carcérale en général). La trajectoire scolaire au sein de la prison s'inscrit donc dans une trajectoire carcérale spécifique.

Une fois la décision de reprendre des études prise, beaucoup de difficultés s'élèvent devant les « détenus-étudiants » lors de la réalisation du projet. Le choix des disciplines et des structures de scolarisation se fait essentiellement par défaut et apparaît discriminant. Les détenus les plus favorisés économiquement, mais aussi scolairement et socialement, ont beaucoup plus de facilités que les autres et sont plus acteurs de la mise en route de leur scolarité. La possession de moyens financiers ou la possibilité d'en solliciter semblent ainsi une condition indispensable à une menée autonome des études. À l'inverse, leur absence place les détenus dans une situation de forte dépendance par rapport aux différentes institutions impliquées dans le parcours scolaire.

Enfin, en ce qui concerne les motivations, entreprendre des études n'est pas uniquement une stratégie pour faire plaisir à l'administration pénitentiaire ou aménager son présent et son futur. C'est en grande partie une réaction à la réduction identitaire que subit toute personne détenue : en prison, l'identité de « reclus » prédomine et tend à effacer les autres identités (de père, de travailleur, d'intellectuel, de mari...). Les études sont alors des adaptations qui « représentent pour l'individu le moyen de s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement » (Goffman, [1961] 1968, p. 245). Le « détenu-étudiant », par la mise en place d'une trajectoire scolaire, tente finalement d'avoir une prise sur son parcours de vie à l'intérieur et à l'extérieur de la prison. Nous pouvons alors directement transposer la réflexion de Laurent Gras sur les pratiques sportives en prison aux pratiques scolaires : « l'acquisition progressive de qualités sportives ne s'annonce pas uniquement comme une forme de lutte et de résistance contre l'emprise de l'institution mais aussi comme une forme de reconstruction personnelle » (2004, p. 190).

Conclusion

Analyser la population des « détenus-étudiants » met à mal la croyance en une prison égalitaire et républicaine. En effet faire des études supérieures concerne uniquement les personnes incarcérées les plus privilégiées, avant l’incarcération mais également après. Les « détenus-étudiants » qui présentent des parcours de vie pendant lesquels se sont accumulés les manques et les inégalités sont finalement assez rares et ils ne doivent pas faire oublier l’élément essentiel : la prison est gestionnaire et créatrice d’inégalités. Ces dernières se creusent d’abord entre ceux qui ont la possibilité d’entreprendre des études supérieures et les autres. En effet le statut d’étudiant permet l’octroi de privilèges qui contrent les impacts négatifs de l’incarcération et sont facteurs de distinction au sein de la population carcérale. Ensuite, elles se creusent à l’intérieur du groupe des étudiants entre les familiers du système scolaire et détenteurs de capitaux divers, et les autres. La plupart des « détenus-étudiants » font ainsi état de choix par défaut au cours de leurs études, que ce soit pour la discipline ou la structure de scolarisation. Ceux qui ont fait de véritables choix cumulent de nombreuses ressources relationnelles, sociales, économiques, et sont finalement très peu nombreux au sein de l’institution pénitentiaire.

Références bibliographiques

- Berger, Peter et Thomas Luckmann ([1966] 1989). *La construction sociale de la réalité*. Paris, Méridiens Klincksieck.
- Castel, Robert (1995). *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*. Paris, Bayard.
- Combessie, Philippe (2001). *Sociologie de la prison*. Paris, La Découverte.
- Gras, Laurent (2004). *Le sport en prison*. Paris, L’Harmattan.
- Goffman, Erving ([1961] 1968). *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris, Les Éditions de Minuit.
- INSEE (2002). « L’histoire familiale des hommes détenus », *Synthèses*, n°59. Paris, INSEE.
- INSEE (2007). *Enquête Emploi*. Paris, INSEE.
- Kensey, Annie, Cassan Francine et Laurent Toulemon (2000). « La prison : un risque plus fort pour les classes populaires », *Cahiers de démographie pénitentiaire*, n°9. Paris, DAP, Ministère de la Justice.

Laurent, Jean-Pierre (2006). *Bilan de l'enseignement sur l'année 2005, Commission nationale de suivi de l'enseignement en milieu pénitentiaire*. Paris, DAP, Ministère de la Justice.

Ministère de la Justice (2006). *Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1^{er} janvier 2006*. Service de la communication et des relations internationales, Paris, DAP.

Ministère de la Justice (2007). *L'administration pénitentiaire en chiffres au 1^{er} janvier 2007*. Service de la communication et des relations internationales, Paris, DAP.

Sicot, Françoise (2004). « La scolarisation dans les dispositifs atypiques », in Glasman, Dominique et Françoise Œuvrard. *La déscolarisation*. Paris, La Dispute.